

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION D'INSTRUCTION

“ L'hosp Bon Pasteur eilleur ”

PARAISANT LE 1<sup>ER</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

**SOMMAIRE** :—**Errata** — **Pédagogie** : Une lettre de M. P. de Cazes.—L'enseignement commercial.—Enseignement moral.—De l'analyse grammaticale.—Lettre de M. le Principal Rouleau.—Le “ Manuel de droit civique ”, opinion de la presse (suite).—**Partie pratique** : Langue française : Grammaire et orthographe : I, Dictée : L'ours danseur — II, Dictée : La corde de pendu—III, Dictée : Souvenirs d'enfance.—Rédaction : I, Le tambour —II, L'eau. Mathématiques : Arithmétique et algèbre. — Langue anglaise : Dictée élémentaire et dictée modèle. — Tenue de livres. — **Divers** : Bulletin des sommaires.

## Errata

Dans la dernière livraison de l'*Enseignement primaire*, première page, cinquième ligne de la lettre de S. G. Mgr Laffèche, au lieu de *Veuillez agréer*, lire *veuillez agréer* ; page 18<sup>o</sup>, deuxième colonne, première ligne, au lieu de *chagrain*, lisez *chagrin*.

Nous remercions sincèrement le *Sténographe canadien* qui a bien voulu recommander ses lecteurs notre *Manuel de Droit civique*. Nous reproduirons bientôt l'appréciation du *Sténographe*.

## Une lettre de M. P. de Cazes, secrétaire du département de l'Instruction publique

Québec, 3 janvier 1896.

Mon cher Monsieur MAGNAN,

Je vous remercie pour l'exemplaire du *Manuel de Droit civique* que vous avez eu l'amabilité de m'adresser.

Autant que j'ai pu en juger par le rapide examen que j'en ai fait, ce traité des droits et des devoirs de l'homme dans notre société devra combler une lacune importante dans notre système d'éducation, car avec notre constitution et nos institutions spéciales, aucun ouvrage similaire d'un autre pays ne pouvait être employé dans le nôtre.

Dans cet ouvrage relativement peu volumineux, vous semblez avoir traité absolument toutes les questions qu'il importe à l'homme de connaître pour faire un bon citoyen, et ce qui n'est pas à dédaigner, le livre, irréprochable au point de vue typographique, se recommande aussi par une reliure attrayante et des mieux appropriée.

J'espère que le gouvernement saura reconnaître le travail considérable que vous vous êtes imposé, en faisant largement distribuer le *Manuel de Droit civique* comme livre de